

Retour d'expérience (REX) d'un événement significatif

L'AFCN vous communique ce bref retour d'expérience suite à une déclaration d'un événement significatif au regard des critères de l'article 6 du RT du 17/06/2020⁽¹⁾.

Si ces informations sont pertinentes pour vos installations/pratiques, veuillez prendre les mesures proactives éventuelles, ou prendre contact avec votre organisme agréé de contrôle physique.

Etablissements/pratiques concernées

Etablissements classés utilisant des sources radioactives scellées pour la calibration.

Description de l'événement

La perte d'une source de calibration de Na-22 (exemptée) au sein d'un service de médecine nucléaire a été constatée par l'expert agréé en radiophysique médicale lors d'une visite d'évaluation.

Le 18/03/2024, la source Na-22 a été retrouvée dans le local de stockage des déchets du service de médecine nucléaire.

Date de l'événement

La date exacte de la perte de la source n'est pas connue. Les sources ont été utilisées pour la dernière fois lors du contrôle qualité trimestriel du PET-CT par un technicien externe fin 2023.

Cause(s)

La cause exacte n'est pas connue. Toutefois, étant donné la petite taille et la faible activité de la source, on suppose qu'elle a été accidentellement rejetée dans les déchets par le technicien externe ou un employé de nettoyage.

Conséquences éventuelles

Négligeable, compte tenu de la faible activité de la source.

Niveau INES

Ines niveau 0 (c'est-à-dire non classé sur l'échelle INES).

Retour d'expérience

- Evaluer la surveillance, l'utilisation et la gestion des sources, tant par le personnel interne que par le personnel externe. Si nécessaire, adapter les procédures pour les optimiser.
- Un contrôle visuel simple de la présence de sources dans le support n'est pas suffisant. Un comptage effectif est nécessaire après chaque utilisation afin de s'assurer du nombre exact de sources.

- En cas d'incident, se référer à la procédure approuvée par l'expert agréé en contrôle physique. En cas de doute, prendre contact avec le chef du service de contrôle physique, votre expert agréé ou l'AFCN.

Pour toute question spécifique ou information complémentaire sur cet événement, n'hésitez pas à prendre contact avec l'AFCN ou votre organisme agréé de contrôle physique.

(1) Règlement technique de l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire du 17 juin 2020 fixant les critères de déclaration à l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire d'événements significatifs liés à la radioprotection et/ou la sûreté des travailleurs, du public et de l'environnement lors des pratiques dans les établissements de classe II et III ainsi que lors des transports.